



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/364

Acquisition par le Palais Fesch –musée des Beaux-arts d'un objet d'art portant sur la thématique napoléonienne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'enrichissement des collections publiques recommandé par l'article 2 de la loi du 4 janvier 2002 relative à l'appellation Musées de France, le Palais Fesch-musée des Beaux-arts souhaiterait acquérir l'œuvre proposée à la vente :

La Galerie Marie Maxime propose à la vente :

Cet éventail plié, est constitué de brins en os et d'une feuille en papier. Il mesure 24 cm de hauteur et atteint 42 cm d'envergure pour laisser apparaître un décor délicat représentant « Buonaparte » couronné par des anges, les campagnes d'Italie et la liste des généraux. On lit au milieu de la feuille « Paix glorieuse, an VI », sur la droite « Nouvelles Républiques, règne des arts, Alliance avec les Français ». Prix 2500 euros.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'acquisition par le Palais Fesch listée ci-dessus

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

De dire que les crédits nécessaires sont portés à l'inscription du BP 2016 en investissement, fonction 322 chapitre 21 article 2316.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Jean-Pierre Aresu, adjoint délégué,
et après avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'acquisition par le Palais Fesch :

La Galerie Marie Maxime propose à la vente :

Cet éventail plié, est constitué de brins en os et d'une feuille en papier. Il mesure 24 cm de hauteur et atteint 42 cm d'envergure pour laisser apparaître un décor délicat représentant « Buonaparte » couronné par des anges, les campagnes d'Italie et la liste des maréchaux. On lit au milieu de la feuille « Paix glorieuse, an VI », sur la droite « Nouvelles Républiques, règne des arts, Alliance avec les Français ». Prix 2500 euro.

AUTORISE Monsieur le maire

À signer tous les documents relatifs à cette acquisition

DIT

Que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription du BP 2016 en investissement, fonction 322 chapitre 21 article 2316.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_364-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2016

Publication : 22/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

